



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/106

Conseil d'administration de la Fondation Action et recherche handicap et santé mentale  
(ARHM) – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. DOUCET Grégory

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/106 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION ACTION ET RECHERCHE HANDICAP ET SANTÉ MENTALE (ARHM) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I - Contexte :**

La Ville de Lyon est membre de la Fondation Action et recherche handicap et santé mentale (ARHM) dont le siège social se situe à Lyon 8ème.

La Fondation ARHM, reconnue d'utilité publique en 2017, intervient dans les domaines de la santé mentale, du handicap psychique, mental et/ou physique, de l'autisme et des addictions. Elle gère un ensemble de structures répondant aux besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire notamment de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Les établissements et services de cette fondation sont regroupés en pôles d'activités :

- le Centre hospitalier Saint Jean de Dieu, établissement spécialisé en psychiatrie, accueille dans différents lieux de soins les enfants, adolescents, adultes et personnes âgées ;
- les Ateliers Denis Cordonnier, établissement et service d'aide par le travail (ESAT) implantés à Dardilly, accueillent des travailleurs porteurs de handicap mental ou psychique ;
- le pôle Pléiade, composé de structures d'accompagnement de personnes ayant des troubles du comportement, dans leur recherche d'autonomie, d'insertion, de réinsertion ou d'hébergement ;
- le pôle L'Escalier est composé d'établissements d'accompagnement des personnes en situation de handicap et présentant des dépendances importantes ;
- le pôle Moulin Carron, composé de quatre établissements, apporte un soutien à la réalisation des projets de vie des résidents. Il assure un accompagnement dans leur vie sociale, culturelle et personnelle ;
- le Foyer de vie La Chevanière accueille des personnes adultes en situation de handicap psychique ;
- le pôle Lyade réunit des établissements concourant à la prévention et aux soins liés aux addictions. Il est plus spécialement orienté vers les publics jeunes et adultes de l'ensemble de l'agglomération lyonnaise ;
- l'Institut régional Jean Bergeret dispense des formations et mène des actions de prévention et de promotion dans le champ de la santé en général et plus particulièrement de la santé mentale ;
- le pôle logement vise à répondre aux besoins liés à l'inclusion par le logement des personnes malades et/ou en situation de handicap. Il développe une palette d'outils sociaux et différentes formes d'habitat.

## **II - Modalités de représentation :**

La Fondation ARHM est administrée par un Conseil d'administration composé de 15 membres répartis dans trois collèges :

- le collège des cinq fondateurs ;
- le collège des personnalités qualifiées au nombre de cinq ;
- le collège des partenaires institutionnels au nombre de cinq, dont la Ville de Lyon représentée par son Maire ou une autre personne désignée par la commune.

La Ville de Lyon dispose donc d'un représentant au Conseil d'administration.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de la Fondation ARHM en date du 11 février 2016 ;

### **DELIBERE**

Madame Céline DE LAURENS est désignée pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de la Fondation Action et recherche handicap et santé mentale (ARHM).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Grégory DOUCET**